

LE PUBLICISTE.

NONIDI 9 Brumaire, an VII.



Ordre donné par la cour de Naples pour la vente des biens appartenans aux communes, au profit du trésor royal — Nouvelles preuves des intentions pacifiques du gouvernement français envers la cour de Vienne. — Accueil fait par le duc de Parme à l'épouse du général Brune. — Bulletin de Rastadt. — Nouvelle note des ministres prussiens concernant la forteresse d'Ehrenbreitstein.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulineaux, n^o. 427, butte des Moulineaux, à Paris.

ESPAGNE.

De Madrid, le 24 vendémiaire.

Hier, la cour a célébré à l'Escurial l'anniversaire de la naissance du prince des Asturies. On a remarqué que le prince de la Paix n'a pas paru à cette fête.

On parle toujours de changement ici. Le bruit courroit hier que M. de Langara alloit quitter le ministère de la marine, & qu'il seroit remplacé par M. de Valdès, qui a déjà occupé pendant long-tems ce département.

L'ex-gouverneur du conseil de Castille, Ezpeleta, vient d'obtenir une place effective au conseil d'état, avec le traitement de cent trente-cinq mille réaux qui est attaché à cette place. Son successeur Cuesta, annonce beaucoup d'énergie & d'activité.

ITALIE.

De Naples, le 14 vendémiaire.

Le roi, après la vente de tous les biens de chapelles, tant ecclésiastiques que laïques, vient d'ordonner celle de tous les biens appartenans aux communes. Les gens à gage, les agioteurs (car il y en a aussi à Naples), profitent des circonstances pour accroître leur fortune, en achetant pour dix ce qui vaut mille. Trois des plus fameux d'entr'eux, Pasgnole la Greca, Gaetano de Sinno & Francesco Manès, ont déjà fait des acquisitions immenses. Comme ils sont extrêmement favorisés, on croit qu'ils partagent avec des hommes en place. La cour paroît déterminée à courir les hasards de la guerre. On a une nouvelle preuve de ses dispositions malveillantes dans le envoi arbitraire de plusieurs négocians français, & dans les injustes vexations auxquelles les autres sont exposés. On se prépare à quitter Naples & le royaume.

De Rome, le 19 vendémiaire.

L'ambassadeur Lacombe Saint-Michel est arrivé à Naples pour être témoin des fêtes données dans le port, à l'entrée de plusieurs vaisseaux anglais. Le roi & la reine y ont assisté; & le golfe étoit couvert de bar-

ques. Les cris de *vivent les Anglais* se mêloient au son des instrumens.

Plusieurs prisonniers français, relâchés sur leur parole, n'ont pas même eu la permission de descendre à terre. Ils ont été forcés de partir pour Livourne sur des felouques. Le mauvais tems les a obligés de débarquer à Porto-d'Anzo, d'où ils sont venus à Rome.

Le citoyen Mangourit, chargé d'affaires de la république française, est passé dans notre ville pour se rendre à Naples. On assure qu'il porte, de la part du directoire, des propositions qui mettront la cour à même de réparer ses torts nombreux & ses atteintes aux traités, & qui par conséquent pourront décider de la paix ou de la guerre avec elle.

On prétend savoir ici par des lettres de Naples, que le directoire français, que ses ennemis même n'osent plus accuser de chercher la guerre, est disposé à consentir à l'interprétation de quelques articles vagues & obscurs du traité de Campo-Formio, & à entrer du moins en explications & en accommodement à cet égard. Mais quels sont ces articles secrets, & quels en seroient les effets? C'est sur quoi on n'est pas également d'accord. On dit néanmoins qu'ils intéressent quelque partie de l'Italie.

Quoi qu'il en soit, on travaille avec beaucoup d'activité à préparer les effets de campement. Notre gouvernement, sur la réquisition du général français, fournira 20 mille chemises, 20 mille paires de souliers & des lits pour les hôpitaux.

De Padoue, le 20 vendémiaire.

Si on en croit des lettres de Venise, on y a appris d'une manière certaine la marche d'une armée russe contre Passwan-Oglou. On y débite aussi que le directoire veut bien adopter quelques-unes des interprétations demandées par la cour de Vienne au traité de Campo-Formio; & d'après cela, on y a repris quelques espérances de paix, quoiqu'on continue les préparatifs de guerre avec beaucoup d'activité.

De Milan, le 29 vendémiaire.

Hier matin 28, les portes de notre ville ont été fermées: les troupes ont été de bonne-heure sur pied; & bientôt on a annoncé que Brune avoit demandé leur démission à trois des membres du directoire & à une partie de nos députés; qu'ils l'avoient de suite donnée, & que le général français les avoit remplacés par plusieurs de ceux qui étoient dernièrement sortis du corps législatif.

On s'attendoit d'autant moins à ces événemens, que Fouché (de Nantes), à son arrivée, avoit déclaré à notre

directoire qu'il ne seroit fait aucun changement aux opérations de son prédécesseur Trouvé.

Les uns blâment, les autres approuvent ce qui vient de se passer, suivant le parti auquel on tient. Mais l'incertitude & la fluctuation des opinions seront très-grandes, jusqu'à ce qu'on apprenne de Paris en faveur de qui se prononcera le directoire français. Il paroît qu'il n'a été instruit de rien d'avance; on en a au moins pour indice la neutralité gardée par son nouvel envoyé & son silence profond.

Les troupes françaises arrivent à marches forcées; les poudrières sont en grande activité; & les fabriques de Brescia sont occupées à faire des boulets & des bombes. Le général en chef a visité les fortifications de Mantoue, de Peschiera, & de toute la frontière. Il a ordonné plusieurs nouveaux ouvrages dans ces places, & y a fait transporter de l'artillerie.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 28 vendémiaire.

Des lettres de Berlin portent que le roi de Prusse a fait demander à la république batave une somme de 10 millions pour les frais de la guerre de 1787. On prétend que le gouvernement batave a fait part de cette demande au directoire français, & qu'il attend sa réponse pour savoir quelle conduite il doit tenir dans cette circonstance.

Il se pourroit que tout ce récit invraisemblable ne fût qu'une fable destinée à faire supposer de la méintelligence entre la Prusse & la république française.

Bulletin de Rastadt, du 3 brumaire.

Dans la séance d'aujourd'hui, on a lu quelques réclamations du ci-devant chapitre de Strasbourg, & des comtes de la Leyen & de Sickingen, qui ne veulent point qu'on conserve aux états de l'Empire les biens de la noblesse immédiate situés sur la rive gauche du Rhin, & qui préfèrent des indemnités sur la rive droite.

Après ces objets d'intérêt particulier, la députation d'Empire a délibéré sur l'affaire d'Ehrenbreitstein. Elle a résolu qu'il seroit remis aux ministres français une nouvelle note, où, après un exposé des conventions militaires, conclues à la suite de l'armistice, des atteintes qu'elle croit y avoir été portées, & des charges récemment imposées, on les pressera de la manière la plus vive de consentir au libre ravitaillement de cette forteresse & de donner sans délai sur ce point une déclaration satisfaisante.

Les ministres prussiens ont remis, sous la date du 25 vendém., une seconde note en réponse aux plénipotentiaires français. Ils s'y plaignent de ce que ceux-ci refusent même de mettre sous les yeux du directoire leurs demandes relatives à la limite du Thal-Weg & à la cession à l'Empire de l'isle de Buderich. Ils regardent cette isle comme infiniment plus nécessaire à la place de Wesel que ne l'étoit l'isle fortifiée de Saint-Pierre à la sûreté de Mayence. L'Empire a abandonné l'une, malgré les immenses sacrifices déjà faits à l'amour de la paix.

Les Prussiens en induisent que le gouvernement français ne se refusera pas à laisser l'autre entre les mains du roi leur maître & de l'Empire, ne fut-ce que par un juste retour de déférence. Ils l'espèrent d'autant plus qu'il ne reste d'ailleurs, disent-ils, au corps germanique aucune forteresse du côté de la rive droite pour sa défense; tandis que les possessions de la république sur la

rive gauche se trouvent couvertes par une triple chaîne de forteresses inexpugnables.

Les ministres prussiens pressent donc de la manière la plus instante les ministres français de reproduire auprès du directoire, leurs demandes & leur dernière note.

R E P U B L I Q U E B A T A V E.

De la Haye, le 30 vendémiaire.

D'après le rapport de Costurus, la première chambre du corps législatif batave a arrêté qu'à compter du 10 brumaire l'entrée des productions anglaises, soit par mer, soit par terre, sera prohibée; que lesdites productions importées après cette date seront confisquées au profit de la nation, & que les personnes qui auront violé la loi seront punies d'exil.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Strasbourg, le 4 brumaire.

On assure que le général Jourdan passera par Rastadt, pour aller prendre le commandement de l'armée de Mayence, dans l'intention de s'y aboucher avec les plénipotentiaires français.

On répand de nouveau le bruit de l'arrivée prochaine d'un ministre de Russie à Rastadt. Ce n'est plus Repnin, mais Subow, qui doit y venir en cette qualité. On dit qu'il y a déjà des lettres pour lui poste restante.

On publie qu'en conséquence d'un traité fait entre la Russie, l'Angleterre & l'Autriche, 40 mille Russes sont à la solde de l'Angleterre, & se réunissent à l'armée autrichienne avec 25 mille autres, que Paul fournit à l'Autriche comme troupes auxiliaires.

Les troupes françaises ont pris possession du Mont-Bernard, & il y passe beaucoup de troupes qui vont en Italie.

De Bruxelles, le 6 brumaire.

Différens corps de troupes françaises à la solde de la république batave, ont été détachés de garnisons des Berg-op-Zoom & de Breda pour venir combattre les rebelles. Le 4, au matin, ces troupes ont attaqué un corps considérable entre Anvers & Malines. Après une action très-opiniâtre, un grand nombre de révoltés a été tué, ils ont perdu plusieurs postes importants, notamment le pont de Walem. Les communications avec Anvers ont ainsi été rétablies.

Cependant la révolte gagne dans plusieurs endroits qui avoient jusqu'ici été tranquilles. Elle s'étend dans les environs de Hal & d'Enghien; les paysans s'y sont armés & portés à des excès. Trois cents hommes sont partiés d'ici avec du canon pour y ramener l'ordre. A Diest & dans une partie de la Campine, les habitans se sont aussi soulevés. On assure même qu'à Diest ils ont organisé une municipalité à leur manière. A Willebroeck un gros village situé sur le canal, il y a un comité d'insurrection qui ne permet aux voyageurs de continuer leur route, qu'avec une carte de sûreté qu'il leur délivre après les avoir examinés.

On a la certitude que les rebelles du pays de Waes ont des fusils & des carabines de *manufactura anglaise*. Le tocsin sonne sans cesse dans les campagnes. L'ardeur de nos troupes, la bonne volonté & le zèle des officiers sont au-dessus de tous les éloges. Nuit & jour ils sont sur pied & combattent.

Les troupes républicaines continuent à passer par notre commune, qui est toujours très-calme. Les autres grande

villes & un grand nombre des petites le sont aussi. Les mouvemens n'ont lieu que dans les bourg, villages & quelques communes peu considérables.

Le général Beguinot a transféré son quartier-général à Bruxelles.

On a, par précaution, fait retirer les battans des cloches quoiqu'on n'y ait aucune espèce d'inquiétude. Les citoyens s'arment pour repousser au besoin tout danger.

DE PARIS, le 8 brumaire.

Tout annonce que notre directoire exécutif n'a eu aucune connoissance préalable des derniers changemens effectués dans la république cisalpine. Le journal officiel n'en parle même pas encore. Mais les bruits publiés l'ont devancé; & si on donne quelque confiance à ceux qui circulent, notre gouvernement est jusqu'ici très-peu disposé à approuver des déplacements en sens inverse des opérations faites, il y a trois mois, par ses agens.

Ce qu'on peut regarder comme certain, c'est que plusieurs courriers sont partis, ces jours-ci, du Luxembourg pour Milan, & qu'ils vont enjoindre à Brune de se rendre sur-le-champ à Paris. Un de nos journaux va jusqu'à dire que l'ordre d'arrêter ce général avoit été donné d'abord, mais qu'il a ensuite été révoqué.

La même feuille assure que le médecin de Brune a déclaré, que le vert-de-gris avoit beaucoup de part au délabrement actuel de sa santé.

En rapportant ces rumeurs, nous n'entendons ni les affirmer, ni rien préjuger sur les motifs de Brune, qui avoit jusqu'ici donné une idée avantageuse de sa sagesse politique, comme de son courage militaire.

Il nous semble probable qu'en l'appellant à Paris, le directoire aura voulu l'entendre & recueillir de lui des renseignemens exacts, avant de prononcer sur sa conduite & sur une révolution qui paroît être son ouvrage.

— On assure que le directoire s'est aussi de nouveau très-sérieusement occupé, ces jours derniers, des moyens d'éviter à la France & à l'Europe les malheurs d'une guerre continentale; qu'il n'a pas encore perdu tout espoir de paix, & que les propositions qu'il fait à la cour de Vienne, attestent une modération qui, si elle venoit à être sans succès, laisseroit au moins à nos ennemis tous les torts & toute la responsabilité des événemens.

— Le duc del Parque, nommé ambassadeur d'Espagne à Petersbourg, étoit arrivé à Bordeaux; mais on croit qu'au lieu de se rendre à sa destination, il va retourner à Madrid. On a peut-être jugé inconvenant qu'un de nos principaux alliés eût, en ce moment, un représentant auprès de notre ennemi le plus acharné.

— « Le bruit se répand, dit la *Correspondance des représentans*, que Lacombo-Saint-Michel, ambassadeur de la république à Naples, est de retour à Rome. On prétend que des insultes graves lui ont été faites, & qu'il n'a pas cru pouvoir rester à Naples, sans compromettre la dignité du nom français ».

Cette nouvelle, comme celles qui l'a précédent, a besoin de confirmation.

— Une lettre de Naples porte que le 16 vendémiaire, il y avoit dans le port de cette ville sept vaisseaux de ligne anglais avec l'amiral Nelson; qu'ils y avoient été radoubés & pourvus de tout; & qu'ils attendoient un renfort considérable.

Ce seroit encore là une nouvelle violation du traité de paix, qui ne permet pas à la cour de Naples de rece-

voir en même-tems plus de quatre vaisseaux appartenant à chaque puissance belligérante.

— Quelques lettres de Berlin prétendent que le roi de Prusse a été mécontent de la manière évasive dont nos plénipotentiaires à Rastadt ont répondu aux dernières notes de ses ministres au congrès. Nous avons des raisons de croire que si un léger nuage s'est élevé, il a été bientôt écarté par la sagesse du directoire exécutif, & que la parfaite intelligence des deux gouvernemens & de leurs ministres ne sera nullement altérée.

— On assure que c'est par un mal-entendu que les divisions navales de Rochefort & de Brest, destinées à secourir les irlandais, sont parties séparément: qu'elles devoient mettre à la voile ensemble; qu'alors elles auroient probablement abordé ensemble sur les côtes d'Irlande; que Bompard & Hardi eussent pu débarquer comme Savari & Humbert; mais que réunis, ils eussent été en état de faire face à l'armée du lord Cornwallis. On attribue le malheur de cet isolement à ce que les fonds ordonnés par le directoire pour l'expédition, sont arrivés à tems à Rochefort, tandis qu'ils se sont trouvés retardés pour Brest.

— Le ci-devant duc de Contaut-Biron (père du général de ce nom, envoyé à l'échafaud par le tribunal révolutionnaire) est mort le 4 de ce mois. Il étoit dans sa quatre-vingt-dixième année.

— Une dépêche télégraphique, de la ligne de Dunkerque, postérieure, dit-on, à toutes les lettres reçues, annonce au ministre de la guerre le succès complet des républicains envoyés contre les rebelles des départemens de l'Escaut & des Deux-Nethes.

— On vante l'enthousiasme avec lequel la garde nationale de Lille a marché contre les rebelles des départemens réunis.

— Le général Massena commande une division à l'armée du Rhin. Il est, en ce moment au quartier-général de Mayence. On nous mande de cette ville que les troupes y ont vu, avec le plus grand plaisir, arriver l'heureux guerrier que Buonaparte a nommé *l'enfant gâté de la victoire*, parce qu'il n'a presque jamais été abandonné par elle.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Nous avons fait connoître hier la première des résolutions prises avant-hier par le conseil, à la suite du comité général. Voici le texte des deux autres:

Résolution relative aux acquéreurs de domaines nationaux, qui doivent encore une partie du prix de leurs acquisitions.

Art. 1^{er}. Les corps administratifs sont chargés de régler, d'ici au premier nivôse prochain, les comptes de toutes les ventes faites antérieurement à la publication de la présente loi.

II. Les acquéreurs de domaines nationaux vendus en exécution des loix antérieures à celles du 28 ventôse an 4, & qui doivent encore une partie du prix de leurs acquisitions, seront tenus de se libérer en numéraire suivant la valeur représentative des assignats au cours du jour du procès-verbal de la vente, tel qu'il est réglé par le tableau du cours tenu par les commissaires de la trésorerie nationale, & annexé à la loi du 5 messidor an 5, ou de souscrire dans le mois des cédules ou obligations payables dans trois mois à compter du jour de la pu-

blication de la présente loi, en la forme prescrite par la loi du 16 brumaire an 5.

III. Les acquéreurs de domaines nationaux qui ont acquis en exécution de la loi du 28 ventôse an 4, & qui n'ont pas encore soldé le prix de leur acquisition, seront admis, si les biens n'ont point été vendus, à se libérer dans le mois de la publication de la présente loi: savoir,

Pour ce qui reste dû sur les trois premiers quarts, en tiers consolidé inscrit; & pour le surplus, en numéraire, conformément à leurs obligations.

IV. Il n'est rien préjugé par les articles précédens sur le sort des soumissions ou adjudications dont la validité se trouve en litige.

Résolution relative aux déchéances.

Art. 1^{er}. Les créanciers de la république qui doivent être liquidés en exécution des loix des 3 vendémiaire & 24 frimaire derniers, ainsi qu'en vertu de la loi du 5 prairial dernier, relatives à la liquidation de la dette des neuf départemens réunis, seront tenus de produire leurs titres aux fonctionnaires publics chargés de les vérifier d'ici au premier germinal prochain exclusivement, à peine de déchéance.

II. Les créanciers liquidés seront tenus de retirer leur certificats & de les échanger contre les bons de remboursement émis par la trésorerie nationale, dans les six mois de la date de l'avis qui leur en sera donné, à peine de déchéance.

Séance du 8 brumaire.

Le président proclame le résultat du scrutin fait hier pour le renouvellement de la commission des inspecteurs. Les membres nommés pour composer cette commission sont les représentans du peuple Bonhan, Binet, Fugèville, Portier, Gossuin.

Le conseil prononce sur les opérations de diverses assemblées primaires & communales.

Voici les dispositions principales d'une résolution arrêtée hier en comité général.

Les acquéreurs de domaines nationaux, en vertu de la loi du 9 vendémiaire an VI, seront admis à se libérer en numéraire de la portion du prix de leurs acquisitions, payable en bons de deux tiers.

Il leur est accordé, à cet effet, un délai de quatre mois, après lesquels ils seront déchués.

Pendant le premier mois, les acquéreurs paieront 1 franc 90 centimes pour 100 francs payables en bons.

Les mois suivans, les paiemens en numéraire seront faits dans une proportion plus forte & progressive qui est réglée par la loi.

Les acquéreurs conservent la faculté de se libérer en effets de la dette publique pendant cinq décades, à compter du jour de la publication de la présente loi.

Les maisons, usines & autres bâtimens non dépendans de propriétés, tout spécialement affectés à l'écoulement des effets de la dette publique; en conséquence, ils ne pourroient être vendus qu'à condition d'être payés en bons.

Andrieux présente un projet de résolution sur un nouveau mode à fixer pour le traitement des juges; ce traitement sera proportionné à la population des diverses communes; il sera de 4,800 francs dans les communes au-dessus de 50 mille ames; 4,000 francs dans les communes de 50 à 30 mille ames; 3,200 francs dans les autres pour le président des tribunaux criminels; les autres traitemens sont dans la même proportion.

Le conseil ordonne l'impression. Il se forme ensuite en comité général, pour discuter le projet d'imposition à mettre sur le papier à sa fabrication. La séance n'a plus été publique.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 8 brumaire.

Sur le rapport de Perrin (des Vosges), le conseil approuve une résolution du 12 vendémiaire, relative au changement du cimetièrre de la commune d'Epinal, département des Vosges.

Un membre fait approuver une résolution du 16 vendémiaire, qui déclare nulles les opérations de l'assemblée primaire du canton de Saint-Etienne, département de la Loire.

Garat, au nom d'une commission, propose d'approuver une résolution du 13 vendémiaire, qui fixe à 44,143,374 fr. 25 centimes les dépenses du ministère de l'intérieur pour l'an 7.

On demande à aller aux voix.

Legendre demande l'ajournement. Il ne pense pas qu'on doive se décider légèrement à ouvrir un crédit de 44 millions. Il remarque d'ailleurs qu'on porte une somme de 84000 fr. pour les dépenses de l'établissement de Seeaux, qui est vendu.

Garat répond que la résolution accorde 23 millions de moins qu'en l'an 5, & sept de plus qu'en l'an 6. Dans cette dernière année il est mort un grand nombre d'indigens & de malades, parce qu'on n'avoit pas de quoi leur donner du pain ni du bouillon. Il est possible que Seeaux soit vendu, mais avant la vente il a été fait des dépenses qu'il faut payer.

Cela doit être mis dans l'arriéré, disent plusieurs membres.

Lenoir-Laroche assure que l'établissement de Seeaux reste dans l'état où il étoit.

Lacué observe qu'on a mal à propos mis un article de dépenses pour l'établissement de Rambouillet.

Après avoir entendu Cretet, le conseil ajourne la discussion à primedi.

Bourse du 8 brumaire.

Amsterdam.....	59 $\frac{3}{4}$, 60 $\frac{1}{2}$.	Rente viagère.....
Idem cour.....	57 $\frac{3}{4}$, 57 $\frac{1}{2}$.	Rente provis.....
Hambourg.....	195, 192 $\frac{1}{2}$.	Tiers cons.....	15 f. 63c.
Madrid.....	11 f. 50 à 56 c.	Bon 2/3.....	2 f. 16c.
Mad. effect.....	14 f. 62 à 56 c.	Bon $\frac{1}{3}$	2 f. 10c.
Cadix.....	11 f. 50 à 56 c.	Bon $\frac{1}{2}$
Cad. effect.....	14 f. 56 c.	Or fin.....	166 f. 75c.
Gènes.....	97 $\frac{1}{4}$, 95 $\frac{3}{4}$.	Lingot d'arg.....	50 f. 88c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{4}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....	97 f. 50c.
Bâle.....	pair, 1 per.	Piastre.....	5 f. 45c.
Geneve.....	3 per.	Quadruple.....	81 f. 75c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75c.
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée.....	26 f. 50c.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain.....	38 f. 25c.
Montpellier.....	pair 15 j.		

Espirit $\frac{3}{4}$, 420 à 425 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 315 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 3 fr. 10 cent. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 3 f. 10 c. — Coton des isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, of.

A. FRANÇOIS.